



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

24 11

2022

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES



#NeRienLaisserPasser

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site :

ArretonsLesViolences.gouv.fr

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES
3919**

NUMÉROS
D'URGENCE

17 SMS **114**



L'égalité entre les femmes et les hommes est la grande cause des quinquennats du Président de la République. C'est aussi un combat permanent, sans relâche et dans tous les domaines. Trop longtemps, les violences sexuelles et sexistes ont été tues, minimisées, mésestimées avec une méconnaissance des réponses à mettre en œuvre !



Depuis 2017, le Gouvernement a engagé une mobilisation générale de l'ensemble des acteurs de l'État, en lien avec les associations et les collectivités afin d'aider à libérer la parole, protéger les victimes et ne rien laisser passer. C'est cela qui a guidé le lancement du Grenelle des violences conjugales, en 2019.

85 % des 54 mesures du Grenelle sont en vigueur, aujourd'hui, dans les Hautes-Pyrénées. Pour que chaque victime puisse être prise en charge, nous avons développé et renforcé des points d'accueil et d'écoute. Une intervenante sociale en commissariat et gendarmerie a été recrutée. Pour mieux protéger les victimes et éviter la récurrence des auteurs, nous avons créé 5 nouvelles places dont 2 places d'hébergement d'urgence exclusivement dédiées aux femmes victimes de violences, un centre de prise en charge des auteurs en lien avec les départements des Pyrénées-Atlantiques et des Landes et la secrétaire générale a signé, en mon nom, une convention d'éviction et d'hébergement des auteurs de violences conjugales mettant à disposition 2 places d'hébergement dédiées aux auteurs ce qui permet aux victimes de rester dans le domicile conjugal, évitant ainsi de toujours faire peser sur la victime le déménagement.

Ce sont certes des avancées réelles, mais tant qu'il y aura des coups et des féminicides, le combat ne pourra pas cesser. Nous allons donc amplifier notre action de communication pour faire connaître les numéros utiles et les applications offrant aux personnes victimes des solutions afin de libérer leur parole.

La lutte contre les violences conjugales est un combat du quotidien qui nécessite une attention de tous les partenaires afin de sécuriser les victimes et de prendre en charge le plus rapidement possible les auteurs. Les violences sont intolérables et elles ne doivent être tolérées par personne ! Continuons, ensemble, à ne rien laisser passer. »

Jean SALOMON, préfet des Hautes-Pyrénées

Mme la secrétaire générale s'est rendue au service intégré de l'accueil et de l'orientation de la croix rouge 65 afin de signer la convention relative au dispositif d'éviction et d'hébergement d'urgence des auteurs de violences conjugales et de lancer la campagne de communication « pochette à pain » du centre d'information du droits des femmes et des familles des Hautes-Pyrénées en association avec la police et la gendarmerie.

LE SERVICE INTÉGRÉ DE L'ACCUEIL ET DE L'ORIENTATION (SIAO) PORTÉ PAR LA CROIX ROUGE 65

Il constitue une plateforme d'accueil, d'évaluation et d'orientation des ménages sans abri et sans logement propre et représente un élément structurant du service public de l'hébergement et de l'accès au logement, qui repose sur trois principes fondamentaux :

- La continuité de la prise en charge des personnes ;
- L'égalité face au service rendu ;
- L'adaptabilité des prestations aux besoins des personnes.



Depuis 2017, la plateforme « personnes victimes de violence » est rattachée au service intégré de l'accueil et de l'orientation. Un protocole de prise en charge associe les services de l'État, les acteurs AHI (l'accueil, l'hébergement et l'insertion), les forces de l'ordre, le CIDFF et permet de mettre en sécurité et d'acheminer vers un lieu d'hébergement toute personne victime de violence appelant le SIAO.

CHIFFRES CLÉS DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES

377 FAITS POUR VIOLENCES CONJUGALES ENREGISTRÉS PAR LES FORCES DE L'ORDRE dont 331 commis sur des femmes (87,8%) :

- 48,3% des faits ont été enregistrés en zone de police (182 dont 164 femmes et 18 hommes victimes) ;
- 51,7 % des faits ont été enregistrés en zone gendarmerie (195 dont 167 femmes et 28 hommes victimes). Les violence conjugales, en zones rurales, progressent de 17,5 %.

593 VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES ACCOMPAGNÉES PAR LES DEUX ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES (France Victimes 65, CIDFF 65) dont 547 femmes, 39 hommes et 7 enfants.

173 VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES REÇUES PAR L'INTERVENANT SOCIAL EN COMMISSARIAT ET GENDARMERIE, depuis le début de l'année, dont 167 femmes et 6 hommes. Ces violences conjugales représentent 70 % de l'activité pour cette année, en hausse de 26,3 % par rapport à 2021.

230 AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES SONT SUIVIS JUDICIAIREMENT PAR LE SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION DES HAUTES – PYRÉNÉES. Le service pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Hautes-Pyrénées œuvre au quotidien en matière de lutte contre les violences conjugales, dans le cadre de ses missions de prévention de la récidive.

13 PERSONNES SONT DÉCÉDÉES sur le département depuis 2006, (10 femmes, 2 enfants et 1 homme).

ACTIONS STRUCTURANTES DEPUIS LA MISE EN PLACE DU GRENELLE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

La lutte contre les violences faites aux femmes constitue une priorité majeure du gouvernement qui, plus que jamais, reste mobilisé au travers, notamment, de la mise en œuvre des mesures issues du Grenelle des violences conjugales initié en 2019. L'ensemble des 54 mesures sont engagées et 85 % réalisées parmi lesquelles :

1- LE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE LOCALE, POUR AMÉLIORER LA COORDINATION

Cela se traduit par une organisation à deux niveaux :

- **Un niveau stratégique, avec la formation restreinte « lutte contre les violences faites aux femmes »** du Conseil départemental de prévention de la délinquance chargée de :
 - définir les axes d'intervention prioritaires au niveau local ;
 - suivre la mise en œuvre des mesures du Grenelle et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Quatre groupes de travail a été actée et des pilotes désignés.

- **La prise en charge sanitaire et sociale des victimes de violences conjugales**, piloté par le CIDFF ;
 - **L'accueil et la prise en charge des auteurs**, piloté par France Victimes 65, coordinateur du Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales – CPCA – au niveau local ;
 - **Le « traitement judiciaire des violences »**, piloté par le procureur de la République ;
 - **« Les enfants exposés aux violences conjugales »**, piloté par le Conseil départemental.
- **Un niveau opérationnel, avec la mise en place, au tribunal, d'un COPIL « violences intrafamiliales »** co-présidé par la présidente du tribunal judiciaire et le procureur de la République. Il facilite l'échange d'informations pour faciliter l'activation des dispositifs de protection mobilisables par la justice au regard des besoins des victimes (BAR – Bracelet anti rapprochement ; TGD – Téléphone Grave Danger...).

2- LE DÉVELOPPEMENT ET LE RENFORT DES POINTS D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE

Ces actions prennent la forme de permanences et/ou d'accueils de jour et sont déployées principalement par le Centre d'Informations des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), France Victimes 65 et Cités Caritas (l'espace Ex-aequo sur Lourdes). En 2021, les crédits ont été renforcés pour un meilleur maillage territorial, en zones rurales avec de nouvelles permanences et pour répondre aux besoins croissants des victimes notamment en matière de soutien psychologique.

3- L'AMÉLIORATION DE LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES PAR LE RECRUTEMENT, EN DÉBUT D'ANNÉE 2021, D'UNE INTERVENANTE SOCIALE EN COMMISSARIAT ET GENDARMERIE (ISCG)

L'ISCG intervient auprès de personne majeure ou mineure, victimes ou mis en cause, dans le cadre de violences intrafamiliales, de conflits parentaux, de voisinage, en situation de détresse sociale. Il permet un accueil de proximité, une meilleure évaluation des problématiques en temps réel et à vocation à faire l'interface avec les partenaires les mieux à même de répondre aux besoins des personnes. Son activité s'organise en permanences qui se tiennent à 50 % en zone de police (Tarbes et Lourdes) et à 50 % en zone de gendarmerie (Brigades de Bagnères, Vic et Argelès).



4- LA SÉCURISATION DES VICTIMES PAR LE RENFORCEMENT DE PLACES D'HÉBERGEMENT DÉDIÉES ET PERMETTRE AUX VICTIMES D'ENVISAGER UN NOUVEAU PROJET DE VIE

Cela s'est notamment traduit en 2022 par l'attribution de **cinq nouvelles places dont 2 places d'hébergement d'urgence** et 3 places ALT dédiées exclusivement aux femmes victimes de violences. **Cela porte le nombre de total de places mobilisables à 30** dont 16 en HU et 8 en ALT portées par 4 structures Albert Peyriguère, le CIDFF, Cités Caritas et le CCAS de Tarbes plus 5 places en structures généralistes prioritairement mobilisables.

5- LE DÉPLOIEMENT D' ACTIONS DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES PROFESSIONNELS

Un programme de sensibilisation a été élaboré avec les partenaires avec deux niveaux d'intervention (primaire et secondaire) en fonction des besoins repérés :

- **Sensibilisation primaire pour les professionnels de l'accueil, lanceurs d'alerte**, qui doivent informer et orienter les victimes vers les bons interlocuteurs et donc connaître les structures et les dispositifs déployés localement, mais aussi au national.
- **Sensibilisation secondaire pour les professionnels en charge de l'accompagnement** qui nécessite une bonne connaissance des mécanismes psychologiques et psychotraumatiques, de la conduite à tenir, de savoir se situer en tant que professionnel ...

6- LA PRISE EN CHARGE DES AUTEURS POUR LUTTER EFFICACEMENT ET DURABLEMENT CONTRE LE PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES CONJUGALES

Le centre de prise en charge des auteurs (CPCA) Sud Ouest a vu le jour fin septembre 2021. Financé par la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, il est porté par l'association AJIR-AJC installée à Pau et couvre trois départements (les Landes, les Pyrénées Atlantiques, les Hautes-Pyrénées). L'antenne locale est portée par France Victimes 65.

7- LA PRÉSERVATION DE LA SÉCURITÉ DU PARENT VICTIME DE VIOLENCES



Lorsque l'intérêt de l'enfant exposé aux violences conjugales le commande ou lorsque la remise de l'enfant à l'autre parent présente un danger pour l'un d'eux, il est indispensable de **pouvoir s'appuyer sur un Espace Rencontre** pour organiser les modalités d'exercice de l'autorité parentale c'est-à-dire la rencontre entre le parent auteur et l'enfant. **L'association Tom Pouce est l'unique « Espace Rencontre » du département.** Elle joue un rôle déterminant, permettant de préserver la sécurité du parent victime de violences. C'est, en effet, souvent à l'occasion de l'exercice d'un droit de visite ou d'un droit de garde que surviennent des violences graves pouvant aller jusqu'au meurtre.

8- LE DÉPLOIEMENT D' ACTIONS DE COMMUNICATION ET LA PROMOTION D'OUTILS A DONNÉ LIEU À DES ACTIONS INNOVANTES AVEC NOTAMMENT

- **Les campagnes « pochettes à pain »** via le réseau des boulangeries et la diffusion, en nombre, de cartes au format de poche sur les lieux ressources ;
- Le co-financement d'une initiative portée par le CDAD et qui permet **la réalisation d'une vidéo de sensibilisation sur les étapes du parcours de sortie des violences conjugales.**
- **La promotion, auprès des partenaires de l'application « App-Elles »** (impulsé par le réseau de la DRDFE Occitanie) qui est la 1ère application mobile destinée aux filles et aux femmes victimes de tout type de violences. Elle permet de répondre au sentiment d'insécurité dont elles témoignent.

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES PAR LA PRISE EN CHARGE DES AUTEURS

1- LE CENTRE DE PRISE EN CHARGE DES AUTEURS DE VIOLENCES

À l'issue du Grenelle contre les violences conjugales, le Gouvernement a acté la mise en place de **centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA)** afin de favoriser la prévention du passage à l'acte et de la récidive.

Le CPCA Sud-Ouest, porté par l'Association AJIR-AJC, constitue une **plateforme interdépartementale couvrant 3 départements : les Pyrénées-Atlantiques (64), les Landes (40) et les Hautes-Pyrénées (65)**. Sur chaque territoire, des antennes locales sont chargées de mettre en œuvre les missions du CPCA sur leur département.

Les objectifs de ce dispositif sont de :

- **participer à la lutte contre les violences conjugales** en renforçant la prise en charge des auteurs ;
- **renouveler, consolider et adapter l'offre d'accompagnement et de prise en charge pluridisciplinaire** ;
- **doter les tribunaux judiciaires et les SPIP concernés de moyens de réponse** pour prévenir la récidive ou le passage à l'acte ;
- **créer une synergie entre les partenaires** afin d'aboutir à une action coordonnée.

Le centre n'a pas d'existence physique mais s'entend davantage comme un parcours de sortie des violences qui pourra être mobilisé dans le cadre d'une démarche volontaire ou d'un parcours judiciaire en alternative aux poursuites, en pré ou post sentenciel.



L'association France Victimes 65, a été désignée **coordinateur local** pour la mise en œuvre de ce nouveau dispositif dans le département en coopération avec les partenaires suivants : clinique Korian Piétat, centre hospitalier Elisa, association Tom Pouce, École des Parents 65, association Albert Peyriguère.

Le parcours de sortie des violences pour les auteurs comprend un module socle, obligatoire, composé d'un **stage de responsabilisation et de groupes de paroles** qui pourra être complété par deux modules portant sur l'accompagnement santé-soins (prise en charge des addictions, accompagnement médical, psychologique voire psychiatrique individuel lié aux violences) et sur l'accompagnement socio-professionnel, à la parentalité et à l'accès au droit.

2- UNE CONVENTION POUR SORTIR L'AUTEUR DU DOMICILE

Une nouvelle convention relative au dispositif d'éviction et d'hébergement d'urgence des auteurs de violences conjugales a été signée, le 24 novembre 2022, entre :

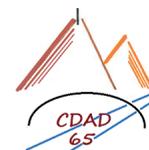


Elle permettra de mettre à disposition **2 places d'hébergement dédiées aux auteurs de violences conjugales**, localisées au C.H.U ARC EN CIEL à Tarbes, financées par l'État et situées dans le ressort de compétence du tribunal judiciaire de Tarbes. La place d'hébergement sera assurée pour **une durée de 15 jours renouvelables** après une évaluation partenariale entre la structure d'hébergement (Albert Peyriguère) et la structure d'accompagnement (CPCA 65 ou Service pénitentiaire d'insertion et de probation 65). Durant son hébergement, la personne pourra bénéficier d'un accompagnement réalisé par un juriste du CPCA 65 en adéquation avec le suivi judiciaire de la personne effectuée par le SPIP 65. Il consistera à **travailler sur la recherche d'une solution d'hébergement pérenne et une orientation vers l'insertion** en s'appuyant sur les structures de droit commun compétentes (conseil départemental, mission locale, CCAS, ...).

Durant cette période, l'association France Victimes 65 prendra régulièrement attache avec les victimes afin de vérifier **le respect de l'interdiction de paraître au domicile** notamment.

CAMPAGNE DE COMMUNICATION « POCHETTE À PAIN »

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, **une campagne de communication départementale « pochettes à pain »**, initiée par le CIDFF, sera lancée, en présence des partenaires engagés dans le financement de cette campagne (État, CDAD) et ceux impliqués dans la distribution (forces de l'ordre et mairie de Tarbes). En effet, cette année, pour la première fois, leur distribution dans les boulangeries situées en zones rurales et de montagne sera effectuée par les brigades de gendarmerie, celles sur Lourdes par les agents de DDSP et celles situées sur Tarbes et son agglomération par des bénévoles mobilisés par la collectivité.



150 000 pochettes à pain seront remises à 150 artisans boulangers du département et des quatre centres commerciaux Leclerc.



bigorre imprim

VIOLENCES Psychologiques Verbales Physiques Économiques Sexuelles	Gendarmerie	17	Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles - CIDFF 65 05 62 93 27 70 hotline@violences.gouv.fr
	Police	114	
Par SMS	Hébergement	115	Conseil Départemental d'Accès au Droit - CDAD 65 05 62 34 98 73 cdad@hautespyrenees.justice.fr
	Urgences Médecin	15	
VENEZ EN PARLER	France Victimes 65 francevictimes65.fr	05 62 51 98 58	Planning familial 05 62 93 93 25
	Numéro d'appel national (appel anonyme et gratuit)	39 19	
	Plateforme Internet		violences@violences.gouv.fr

Elle invite à la vigilance et permet de relayer l'information sur l'existence de lieux ressources sur le département en mesure de proposer un accueil et/ou un accompagnement personnalisé par des professionnels formés (CIDFF, France Victimes 65, le CDAD, le planning familial). Y figurent également des numéros de téléphone utiles :

- En cas de danger, le 17 et le 114, un numéro d'alerte par SMS lorsque l'on ne peut pas sortir de chez soi ni faire de bruit.
- Le site « arrêtons les violences.gouv.fr » est accessible pour les signalements en ligne.
- Le 115 pour un hébergement d'urgence et le 39 19 numéro d'écoute national, joignable gratuitement et anonymement 24h/24 et 7 jours sur 7.

Contact

Contact presse de la Préfecture

Service communication
Préfecture des Hautes-Pyrénées
Place Charles de Gaulle, 65 000 Tarbes
pref-communication@hautes-pyrenees.
gouv.fr
05 62 56 65 05 / 06 13 23 07 80



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*